



Le Bulletin de **RENAGE**

municipal

2017-2018
N°14

LE JOURNAL TRIMESTRIEL DE VOTRE COMMUNE

UNE VILLE QUI BOUGE !

LE PROJET CŒUR DE VILLE

**SÉNIORS : RENFORCER NOS ACTIONS
POUR ROMPRE L'ISOLEMENT**



LE DOSSIER

**ENGAGEMENTS DE CAMPAGNE :
POINT D'ÉTAPE**

ELECTORALE



www.ville-renage.fr



La brigade de gendarmerie de Renage



Depuis 3 ans, le capitaine Pascal Oger dirige la communauté de brigades comprenant les gendarmeries de Renage, Moirans et Voiron. Au total, ce sont 42 gendarmes qui œuvrent chaque jour sur les 17 communes de ce territoire de 45 500 habitants.

Comment se répartissent vos missions ?

Le travail et les missions de chacun (e) se répartissent uniformément sur les trois unités, selon un programme de service adapté aux événements. Ainsi, les gendarmes veillent de jour comme de nuit à la sécurité des communes, des personnes et des biens.

À Renage comme partout ailleurs, les missions qui nous incombent sont variées : accidents, cambriolages, vols à la roulotte, incivilités, gestion des plaintes mais aussi divagation d'animaux, aide au passage de convois exceptionnels ou tapage nocturne.

Beaucoup souhaiteraient que les gendarmes soient constamment sur le terrain. Mais comment s'organise leur travail ?

Polyvalents, les gendarmes alternent le travail de terrain (patrouilles, missions) et le suivi administratif de leurs dossiers. Dans l'optique de privilégier le travail de terrain et de multiplier les patrouilles, le Programme Néogend (qui consiste à équiper les agents de terminaux mobiles hautement sécurisés) vient d'être développé sur la gendarmerie de Renage.

Les gendarmes seuls ne pourraient agir de manière optimale. Quels sont vos partenaires au quotidien ?

Pour optimiser nos forces, nous travaillons en partenariat avec la mairie, la police municipale, les collectifs habitants ainsi que différents organismes tels que les bailleurs sociaux, et nous impulsions gratuitement le dispositif de « participation citoyenne ».

Dans un souci de prévention de la malveillance, la gendarmerie travaille aussi en lien étroit avec les commerçants et les entreprises (prestation de conseil pour retarder les intrusions) ainsi qu'avec les municipalités (travail sur l'aménagement urbain pour éviter les casses-bélier).

Certains disent que Renage est plus touchée par les actes de délinquance que les autres communes. Est-ce la réalité ?

C'est faux. Dans le secteur, Renage est loin d'être la commune la plus impactée par la délinquance. Nous menons un travail de terrain, avec tous nos partenaires, notamment Commune et bailleurs, pour prévenir au maximum les problèmes et mettre en place de nouveaux outils. Il faut continuer dans ce sens.

Pour contacter la gendarmerie de Renage :

Accueil du lundi au samedi : 8h-12h et 14h-18h

Dimanche et jours fériés : 9h-12h et 15h-18h

Tel. : 04 76 65 30 17 (heures ouvrables)



Secteur d'intervention de la Communauté de brigades